



Procès verbal du conseil d'établissement en date du lundi 18 novembre 2019

Les membres votants présents sont au nombre de 15. Le quorum est atteint, la séance du conseil d'établissement est ouverte à 18h10.

Mme STERIN enseignante est invitée.

Mme LUCHESSA, Directrice accepte la fonction de secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance plénière, les membres du conseil souhaitent observer un temps de recueillement à la mémoire d'une collègue enseignante, Mme Madeleine MORAIS, qui occupait la fonction de professeur documentaliste auprès du 1^{er} degré.

M. le Proviseur détaille l'ordre du jour présenté auquel se sont ajoutés des éléments au point D - Divers, portés par les représentants des personnels enseignants et d'éducation et les représentants élèves. Ils sont ajoutés à l'ordre du jour de la séance.

Vote : L'ordre du jour présenté est adopté à l'unanimité

Votants : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 15

M. le Proviseur invite les membres du conseil d'établissement à valider le PV de la séance en date du 14.06.2019

Vote : Le PV de la séance en date du 14.06.2019 est adopté

Votants : 15

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 14

A. Fonctionnement du conseil d'établissement

1° Présentation et installation du Conseil d'établissement (annexe 01)

M. le Proviseur félicite les membres élus au Conseil d'établissement et les remercie pour leur engagement au sein de l'institution. Il les invite à se présenter.

2° Adoption du règlement intérieur du conseil d'établissement (annexe 02)

Le document détaille les modalités de fonctionnement du conseil.

Mme SOULABAILLE, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation s'interroge sur la prise en compte des points divers, si le délai est ramené à 24h00 dans le cadre d'une situation d'urgence.

M. le Proviseur souligne que le conseil est un espace de dialogue. Les questions posées préalablement seront par principe évoquées et étudiées.

Mme MORENO AMPARO, représentante des parents d'élèves souligne une erreur dans la disposition des chapitres du règlement. Cette erreur est corrigée.

Vote : Adoption du RI du conseil d'établissement

Votants : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 15

3° Composition des commissions et des conseils (annexe 03)

Les représentants ont travaillé en amont sur la représentation de leurs membres au sein des différentes instances. Quelques aménagements sont opérés à la marge.

Mme FOURET représentante des parents d'élèves s'interroge sur le terme « représentation ouverte » et accepte d'intégrer le CESC.

M. le Proviseur indique que les parents d'élèves non élus peuvent intégrer ces instances.

- Arrivée de NGAKALA, représentant suppléant des parents d'élèves – Le quorum demeure à 15 votants.

Vote : Adoption de la composition des commissions et conseils
--

Votants : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 15

B. Affaires pédagogiques

1° Bilan de la rentrée scolaire (Annexe 04)

M. Le Proviseur présente les éléments indicatifs qui caractérisent la rentrée 2019 et plus largement le pilotage de l'établissement.

Mme SOULABAILLE souligne qu'il serait intéressant d'observer le suivi des élèves dans un cadre POST BAC +02. M. le Proviseur répond que l'outil AGORA développé par l'AEFE peut apporter un éclairage intéressant même si son objectif principal n'est pas celui-là.

M. NGAKALA demande si des évaluations interzones sont mises en place dans le courant de l'année scolaire.

M. le Proviseur répond négativement. Mme SOULABAILLE ajoute que cela nécessiterait une progression commune. Il est à noter que, par ailleurs, la nouvelle réforme du baccalauréat ne permet plus l'organisation de Bac Blanc tels que nous les avons réalisés jusqu'ici.

Mme MORENO relève dans les conclusions de l'audit, notées en préambule du document, deux observations étonnantes : la présence des EMCP2 dans l'établissement, comme un point fort, alors que tous les postes sont fermés en 2020 et la faiblesse des effectifs, alors que les niveaux au collège sont lourds.

2° Modalités du dialogue avec les familles (Annexe 05)

M. le Proviseur détaille les différents plans de communication à l'intention des familles.

M. le Directeur Administratif et Financier ajoute que la plateforme FACTOS (facturation des écolages) permet de développer une information par SMS rapide et ciblée.

Mme VERNEJOU, représentante des personnels enseignants et d'éducation relève la complexité de nourrir le site internet mis en place et souligne l'obsolescence des informations qui s'y trouvent.

M. EPEE, représentant des personnels enseignants et d'éducation demande que les droits soient fournis et transmis afin qu'une opération d'actualisation soit menée.

M. le Proviseur revient sur la démarche opérée par le comité de gestion pour modifier le logo et site dont la gestion a été confiée à une société de communication professionnelle. Normalement, le site sera opérationnel et réactualisé pour fin décembre 2019.

Mme FOURET relève que certains enseignants renvoient les élèves au cahier de texte hébergé sur PRONOTE et ne font pas noter les devoirs sur les cahiers de textes individuels. Les enseignants présents regrettent cette démarche et ne la partagent pas.

Mme FOURET s'interroge sur la saisie des absences.

Mme la CPE indique que les surveillants appellent les familles chaque matin dès la réception des appels réalisés en ligne sur PRONOTE.

M. JUSTE, Président de la l'APEESE, indique que la journée de défense nationale doit aussi figurer sur le document.

M. le Proviseur indique que cette journée ne concerne que les enfants de nationalité française et est piloté par le Consulat.

M. le Proviseur indique que cette année, la remise des DNB sera réalisée le 17 décembre, dans le cadre d'une cérémonie dédiée.

Vote : Adoption du plan de dialogue avec les familles 2019.2020
--

Votants : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 15

3° Tableau des devoirs annuels et des épreuves blanches

Pour la seconde année, un calendrier annuel détaille la tenue des épreuves blanches et devoirs surveillés réalisés notamment le samedi matin.

Une erreur apparaît manifestement sur une date. Elle est corrigée.

Vote : Validation du calendrier des DS et épreuves blanches

Votants : 15 Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 15

4° Projets éducatifs et pédagogiques 2019.2020

M. le Proviseur détaille les projets du second degré proposés. Il ne revient pas sur le tableau des projets du 1^{er} degré qui a été étudié lors du conseil d'école précédent.

M. PRIME, représentant des parents d'élèves relève que deux sorties pédagogiques sont organisées.

M. NGAKALA, relève que le voyage prévu en Afrique du Sud semble compromis faute de réponse rapide du prestataire. Il propose que les élèves visitent ODZALA.

Vote : Adoption des projets pédagogiques et éducatifs et du détail de leurs coûts

Votants : 15 Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 15

Présentation du budget du séjour pédagogique organisé en Espagne

- Budget prévisionnel – séjour scolaire en Espagne

**Mme DIATHOU Mme VALDES M. ELENGA – 32
élèves Du lundi 09 mars au jeudi 19 mars 2020**

Comité de gestion du 13 novembre

DEPENSES		RECETTES			
TRANSPORT ALLER/RETOUR	61 619,70 €	Participation des familles	32	1 751,10 €	56 035,20 €
HEBERSEMENT		Participation du lycée	3	1 861,50 €	5 584,50 €
VISITES					0,00 €
TOTAL en €	61 619,70 €	TOTAL €			61 619,70 €

TRANSPORT ALLER/RETOUR	40 419 874	Participation des familles	32	1 148 646	36 756 682
HEBERSEMENT		Participation du lycée	3	1 221 064	3 663 192
VISITES					-
ASSURANCE	983 500	ASSURANCE Elèves	32	28 100	899 200
TOTAL en CFA	41 403 374	ASSURANCE Acc	3	28 100	84 300
		TOTAL en CFA			41 403 374

Echéancier du voyage

Echéancier Voyage Espagne				
	1er vers.	2ème vers.	3ème vers.	TOTAL GEN.
Dates	25/11/2019	17/12/2019	30/01/2020	
En euro	583,88	583,88	583,34	1 751,10 €
En Cfa	383 000,00	383 000,00	382 646,00	1 148 646,00 XAF

Vote : Adoption du budget prévisionnel et de l'échéancier proposé aux familles

Votants : 15 Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 15

Départ de Mme GONGARAD, représentante des élèves – Le quorum passe à 14 membres.

C. Affaires administratives et financières

1° Calendrier du service de vacances

M. le DAF présente le calendrier de service des personnels administratifs et techniques mis en place pour l'année scolaire 2019. 2020.

M. le Proviseur souligne que l'établissement sera fermé pendant les vacances de Noël. La situation singulière qui exigeait la présence d'un personnel de direction sur le lycée pour cette période n'existe plus.

D. Points divers

1° La tenue du conseil d'école – La publication du compte rendu

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle (Art. D411 du code de l'éducation.) Le conseil d'école peut établir son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations. (Usage PV envoi 15 jours à la suite de la réunion).

2° Respect des délais en matière de tenue de réunion, de convocation et d'envoi des CR

Les élections des représentants au CA se déroulent au cours de la semaine 07 après la rentrée. C'est le CE qui fixe la date et l'horaire des séances qui, a minima, se déroule 1 fois par trimestre.

Report de la séance d'une semaine en raison de la venue de L' IEN du secteur du 05 au 08/10 et du chef de zone prévue du 06 au 07/10 puis demande conjointe des représentants des personnels et des parents pour fixer la date au lundi 18.11.

Le dernier CR a été envoyé tardivement car il fait l'objet de réajustement au regard des échanges réalisés avec l'IEN de secteur

La direction de l'établissement sera vigilante sur le strict respect des échéances à l'avenir.

3° Projets/budget alloué

Aucune enveloppe n'est dédiée (en amont) aux projets du primaire et du secondaire. Les dossiers sont instruits et tous étudiés. La teneur des projets détermine l'engagement financier et la variation de celui-ci entre le primaire et le secondaire. La somme définie cette année est de 30 millions de CFA. Le budget annuel de l'établissement est de 02 milliards de CFA. Les projets constituent l'un des moteurs pédagogiques essentiels à la qualité des enseignements proposés.

4° Stage DEGESCO

Les dossiers sont classés (Priorités : basse, normale, élevée) par le Chef d'Etablissement. Il se repose sur les éléments suivants pour établir le rang des dossiers : le statut du personnel (pérennité de son service), intérêt pour l'établissement, la démarche du personnel, sa façon de servir. Ensuite, les dossiers sont transmis pour avis à l'IEN, au COCAC puis ils sont instruits par la commission paritaire mixte.

5° Les auxiliaires de vie scolaire

Ils sont tenus à un devoir de neutralité et de confidentialité, dans le contrat signé avec la famille et le CE. Ils peuvent parfaitement accéder à la salle des professeurs. Ils font partie des équipes.

6° Inclusion (*question diverse posée le 08.11.2018*) (*rôle, autonomie, formation*)

L'instruction d'un dossier d'inclusion repose sur la démarche suivante au sein de l'établissement :

Le respect du principe d'inclusion (Loi du 11/02/2005 Egalité des droits et des chances – Loi du 08/07/2013 Refondation de l'Ecole).

L'instruction partagée du dossier avec l'équipe, le maître (une mise en situation en classe est possible). Une instruction singulière au regard du contexte local qui n'offre pas les mêmes accompagnements qu'en France.

La détermination d'objectifs clairs partagés avec la famille.

La validation par la Directrice ou le Chef d'établissement.

7° Décès de Mme MORAIS

La proposition d'attribuer son nom à la BCD en apposant une plaque à son nom est retenue par le conseil d'établissement. M. le Proviseur indique que le comité de gestion a évoqué cette démarche lors de son dernier bureau.

8° Rythmes scolaires – Demande de retour aux anciens horaires dans le primaire

(Demande de retour aux horaires existants avant septembre 2016).

Les éléments du contexte

- Un avis de l'IEN qui n'est plus aussi tranché que l'était celui de son collègue.
- Une restructuration immobilière qui programmait la journée continue qui se trouve à l'arrêt (perspective de restauration scolaire éloignée d'autant)
- Dossier qui relève de l'avis préalable du conseil d'école (traité en point divers le 12.11)

Des impératifs

- La nouvelle grille horaire doit être présentée et validée par le conseil d'établissement.
- L'intérêt des élèves doit être reconnu.
- Le consensus au sein de la communauté scolaire doit être trouvé.

M. le Proviseur note trois remarques qui ne militent pas pour un retour en arrière :

Aucune demande officielle des familles ou de leurs représentants n'a été enregistrée – Il n'y a pas d'absentéisme marqué le mardi après-midi ni le jeudi après-midi – La présence des élèves est importante sur les ateliers du lundi après-midi et sur les activités du mercredi organisées par le FSE.

Un travail de concertation peut être engagé pour **préparer la rentrée 2021** et jauger des attentes des familles et des personnels : Information auprès des familles en AG – Une enquête pourrait être menée auprès des parents d'élèves par les représentants des familles...

L'équipe de direction se tient à la disposition des représentants pour lancer cette démarche.

9° Accompagnants pédagogiques

L'AEFE met en place une formation pour les personnels résidents qui souhaitent s'engager dans la fonction d'accompagnant pédagogique auprès des néo-recrutés.

Dans le cadre des Indemnités de Mission Particulière, je proposerai au comité de gestion une prise en charge financière (18 HSE). Cette prise en charge sera présentée au CETAB en janvier.

10° Stationnement /voiture

La vidéo surveillance n'est pas destinée à surveiller les voitures des personnels. Elle joue un rôle dissuasif.

Il ne peut y avoir des places réservées sur la voie publique pour les personnels de l'établissement.

M. Le Proviseur souligne enfin qu'il est délicat d'utiliser un terrain donné par l'état congolais pour un autre usage que celui qui lui était initialement destiné.

11° Projet d'extension

M. JUSTE, vice-président du comité de gestion, détaille le nouveau plan concernant le lancement du projet d'extension et de restructuration.

Pour faire face au problème récurrent du financement instruit auprès de l'ANEFE, le comité de gestion a choisi de redimensionner le projet par rapport aux contraintes d'un auto financement et d'un prêt auprès des banques locales. Cette nouvelle option, nécessite de représenter le projet en AGE aux adhérents de l'APEESE pour être validé.

12° Le CHAILLU

Les règles d'octroi d'un appartement au CHAILLU ont été adoptées par le comité de gestion pour les personnels résidents : Trois critères sont pris en compte :

- Antériorité de la demande,
- Situation familiale,
- Ancienneté dans l'EN.

13° Fêtes Françaises

Les jours fériés ne sont pas récupérés. Nous devons 864 heures de cours en primaire et travailler sur 36 semaines réparties en 05 périodes de travail d'une durée comparable. Traditionnellement, l'établissement souhaite libérer les élèves au 01/07.

Les jours fériés du calendrier français ne sont pas décomptés des heures de classe sur l'année. Travailler ces jours-là ne sert à rien pour récupérer des heures. L'horaire global dégagé sur la semaine nous permet d'opérer un temps supplémentaire sur l'année pour clôturer aux environs du 01/07.

Les jours fériés locaux doivent être impérativement respectés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h43.

La prochaine séance est prévue le jeudi 30 janvier 2020.

La Secrétaire de séance,
Anaïs LUCHESSA

Le Président,
Laurent CADIC